



SORBONNE
JUNIOR CONSEIL

Règlement du Concours de Prospection - Sorbonne Junior Conseil

Organisé du 23 février 2021 au 1er avril 2021

1/8

Sorbonne Junior Conseil – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Association régie par la loi 1901 – Membre de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises

07 50 87 83 66 - contact@sorbonnejuniorconseil.com – sorbonnejuniorconseil.com
N°SIRET : 3948199160001] – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR35394819916

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ARTICLE 1 – CONTEXTE DU CONCOURS	2
ARTICLE 2 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION	3
ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DU CONCOURS	4
ARTICLE 4 – CRITÈRES DE SÉLECTION DU GAGNANT	4
ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DU JURY	5
ARTICLE 6 – RÉCOMPENSE(S)	5
ARTICLE 7 - DONNÉES NOMINATIVES ET PERSONNELLES	6
ARTICLE 8 - DROITS À L'IMAGE	7
ARTICLE 9 - RESPONSABILITÉS ET DROITS	7
ARTICLE 10 - CONDITIONS D'EXCLUSION	7
ARTICLE 11 - LITIGES	7
ARTICLE 12 – RECONNAISSANCE ET ACCÈS AU RÈGLEMENT	8

Article 1 – Contexte du concours

Sorbonne Junior Conseil (SJC) organise le concours de prospection pour initier les étudiants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne à la prospection et à l'esprit entrepreneurial dans un contexte de crise sanitaire, afin d'animer la vie étudiante et créer de belles opportunités, tout en essayant de donner aux étudiants une place encore plus active dans la vie étudiante et associative de l'Université.

Le concours se déroulera du 23 février 2021 au 1er avril 2021 à 23h59 et respectera les modalités définies dans ce présent règlement.

Article 2 – Conditions et modalités de participation

Ce concours est ouvert à tous les étudiants de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne après acceptation des conditions de participation suivantes :

- Un participant ne pourra s'inscrire qu'une unique fois au concours ;
- Les participants ne peuvent pas s'inscrire par groupe au concours ;
- Les participants s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement ;
- Les participants devront déclarer leur volonté de participer au concours selon les modalités définies par le présent article ;
- Les participants doivent être inscrits dans une formation dispensée par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Un seul participant peut être éligible à un seul prix parmi les proposés sous réserve du respect des critères de sélection

Afin que la participation soit validée:

Il faut dans un premier temps que le participant s'inscrive sur un lien Google Sheets qui sera publié ultérieurement sur les réseaux sociaux de Sorbonne Junior Conseil (Facebook, Instagram, LinkedIn,). Le lien sera également disponible sur notre site internet dans l'onglet: <https://sorbonnejuniorconseil.com/>

Ce Google Sheets comportera les renseignements suivants :

- Nom ;
- Prénom ;
- Niveau universitaire ;
- Nom de formation ;
- Nom de l'UFR ;
- Adresse mail étudiante ;
- Numéro étudiant ;

Dans un second temps, une formation de prospection sera organisée par les responsables du pôle de prospection afin de vous présenter Sorbonne Junior Conseil et le mouvement Junior ainsi que vous expliquer le processus de prospection au sein de SJC.

À l'issue de cette formation, un questionnaire d'évaluation sera proposé aux étudiants.

Les étudiants qui auront validé le questionnaire avec au moins 80% de réponses correctes seront officiellement admis en tant que participant au concours. À défaut, ils ne seront pas admis à y participer.

Aucun autre moyen de participation et d'inscription ne sera pris en compte. Toute fraude, inexactitude ou absence de réponse entraînera l'exclusion au Concours. Toute inscription incomplète au Concours ou erronée rendra la participation invalide.

Pour tout renseignement complémentaire, les participants peuvent contacter Sorbonne Junior Conseil sur son adresse mail suivante : concours@sorbonnejuniorconseil.com

Article 3 – Déroulement du concours

Le déroulement du concours s'effectuera de la manière suivante :

- La date de publication du concours et d'ouverture des inscriptions est fixée au 10 février 2021 ;
- Les inscriptions seront reçues jusqu'au 19 février 2021 inclus ;
- Une réunion d'information sera organisée entre le 20 février 2021 et le 22 février 2021, pour tous les étudiants souhaitant participer au concours. Au cours de cette réunion les étudiants recevront une formation de prospection dispensée par nos responsables commerciaux. À la suite de cette réunion, un dossier dématérialisé ("kit de prospection") sera remis, aux étudiants qui auront validé le questionnaire d'évaluation avec le score demandé, afin qu'ils disposent de tous les éléments nécessaires pour prospecter au nom de Sorbonne Junior Conseil ;
- Le concours débutera le 23 février 2021 ;
- Le concours prendra fin le 1er avril 2021 à 23h59.

Il est indiqué que les Organisateur se réservent la possibilité de prolonger la période de participation et d'inscription au Concours et de reporter toute date annoncée.

L'inscription au Concours sera effectuée via un formulaire d'inscription, relayé via une campagne d'emailing adressée aux étudiants, enseignants et associations d'étudiants et sur les réseaux sociaux. Il sera également accessible via le site: <https://sorbonnejuniorconseil.com/>

Les trois gagnants seront annoncés après délibération du jury, au plus tard le 30 avril 2021.

Article 4 – Critères de sélection du gagnant

Les gagnants seront sélectionnés selon les délibérations du jury, à partir de 3 critères hiérarchisés de la manière suivante :

1. Le chiffre d'affaires réalisé par Sorbonne Junior Conseil grâce aux missions obtenues par le participant (la valeur des missions obtenues).
2. Le nombre de conventions d'études signées grâce à la contribution du participant (le volume de missions obtenues).
3. La nature des prospects avec lesquels Sorbonne Junior Conseil a été mis en relation grâce au participant (taille de l'entreprise, chiffre d'affaires,).

Ainsi, pour être éligible aux récompenses du concours, les participants doivent avoir, à titre principal, conduit à la signature d'au moins une convention d'étude suivant le processus suivant :

- 1) La prospection doit être réalisée par le participant.
- 2) Une réunion d'information doit être organisée entre le participant et le prospect en présence d'un chef de projet ou d'un responsable des pôles de prospection de SJC.
- 3) Suite à la réunion, une proposition commerciale sera adressée au prospect par l'un des membres des pôles de prospection.
- 4) En cas d'acceptation de la proposition commerciale, l'un des membres des pôles de prospection procédera à la rédaction et la signature d'une convention d'étude avec le client.

À titre subsidiaire, dans le cas où les participants n'auraient réussi à contribuer à aucune signature de convention d'étude.

- Les participants auront la possibilité de réaliser un rapport de prospection de 10 pages maximum dans lequel ils devront détailler de manière ordonnée et soignée:

En introduction:

- 1) Les leçons apprises grâce au concours
- 2) Les difficultés rencontrées pendant la prospection
- 3) Ce concours leur a-t-il apporté une orientation professionnelle plus précise (choix confirmés, nouvelles idées).
- 4) Des propositions d'amélioration pour le prochain concours de prospection de Sorbonne Junior Conseil

Les participants devront ensuite réaliser un rapport sur la thématique suivante: La prospection commerciale.

Problématique qu'il est possible de choisir, ou non :

- Avec l'essor du Marketing Automation, est-il toujours pertinent de prospecter par téléphone ou via le porte à porte ?

Le rapport sera à rendre avant la fin du concours.

Dans ce cadre:

Les gagnants seront sélectionnés selon les délibérations du jury, notamment à partir de ces 3 critères :

- La qualité des idées proposées
- L'implication du participant
- La qualité de l'écriture

-Les participants ayant contribué à la signature d'une convention d'étude seront récompensés prioritairement dans la limite des récompenses prévues.

-Le gagnant ne pourra pas être un membre du Conseil d'Administration de Sorbonne Junior Conseil.

Article 5 – Présentation du Jury

Le jury se compose des membres du Conseil d'administration de Sorbonne Junior Conseil qui est composé des membres suivants :

- Le Président, Hugo Delafolie ;
- Le Vice-Président, Paul Fournier ;
- La Secrétaire générale, Louise Cuinat ;
- Le Trésorier, Mokhtar Walid Mabrou ;
- La Vice-Trésorière, Charlotte de Korsak
- Le Responsable prospection commerciale, Romain Fraisse ;
- Le Responsable prospection juridique, Deyan Pavlov ;
- Le Responsable communication, Benjamin Roumeau.
- Le Responsable ressources humaines, Ambroise Guyot

Article 6 – Récompense(s)

Le gagnant du premier prix se verra remettre :

- Deux abonnements étudiants annuels à la plateforme Thesis.press d'une valeur de 100 €.
- Une carte livre "Up", à but pédagogique, d'une valeur de 50 € ;
- Le financement de la certification « E-course Financial Market » dispensée par l'Université de Yale sur la plateforme « Coursera » ou toute autre certification au choix du gagnant d'une valeur de 50 € ;

Le gagnant du deuxième prix se verra remettre :

- Deux abonnements étudiants annuels à la plateforme Thesis.press d'une valeur de 100 €.
- Une carte livre ShopMate, à but pédagogique, d'une valeur de 50 euros ;

Le gagnant du troisième prix se verra remettre :

- Deux abonnements étudiants annuels à la plateforme Thesis.press d'une valeur de 100 €.

Les gagnants devront impérativement signer l'attestation de remise des cadeaux le jour de la remise pour se voir remettre ces derniers.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Sorbonne Junior Conseil s'engage à ne récolter que les données personnelles nécessaires au bon déroulement du concours. Les données personnelles récoltées ne seront pas utilisées à des fins commerciales, ni vendues.

Article 8 - Droits à l'image

En s'inscrivant au Concours, les candidats autorisent les Organismes dès le stade de la sélection à utiliser des images, des verbatims et vidéos les représentant dans le cadre de ce Concours, seul ou dans un groupe. Ces images pourront être diffusées sur les supports de communication des Organismes relatifs à cet évènement (site web, page Facebook, Intranet entreprise, « flyers », brochure, etc.) sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, de quelque nature que ce soit, autre que la remise des lots.

Article 9 - Responsabilités et Droits

Sorbonne Junior Conseil et son Conseil d'Administration se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce concours en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 - Conditions d'exclusion

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution de récompenses.

L'exclusion sera formulée par le Conseil d'Administration de Sorbonne Junior Conseil et adressée directement au candidat par mail.

Article 11 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus par ce dernier seront tranchés sans appel par le conseil d'administration de Sorbonne Junior Conseil.

Toute demande concernant l'interprétation du présent règlement devra être formulée par écrit aux adresses suivantes, adresse; 17 rue de La Sorbonne 75005 Paris ou par mail à contact@sorbonnejuniorconseil.com.

Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra à l'adresse de Sorbonne Junior Conseil, plus de 15 jours après la fin des épreuves permettant de déterminer les gagnants du Concours.

Article 12 – Reconnaissance et accès au règlement

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.

Le présent règlement intérieur peut être obtenu sur simple demande à Sorbonne Junior Conseil sur l'adresse mail suivante : concours@sorbonnejuniorconseil.com, ainsi que sur le site internet de l'association, pendant toute la durée du jeu.

Fait le 08/02/2021
À Paris,

Par le Président de Sorbonne Junior Conseil,
Hugo Delafolie

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hugo Delafolie', written over a horizontal line.